

Procès verbal du Comité syndical du 5 octobre 2017

L'an 2017, le jeudi 5 octobre à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Patrick BARNIER, le 25 septembre 2017, se sont réunis à l'Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Patrick BARNIER ; M^{me} Bernadette COURIVAUD ; Mme Ghislaine DE BENGY – PUYVALLEE ; M. Daniel FOURRE et M^{me} Marie-Pierre RICHER, délégués du Département du Cher.

M. Louis COSYNS et M^{me} Michelle RIVET, délégués de la Région Centre – Val de Loire.

M. Xavier BALLERAT, délégué de la CDC Pays de Nérondes ; M. Paul BERNARD, délégué de la CDC Trois Provinces ; M. Guy CHABRILLAT et Christophe DRUNAT, délégués de la CDC Terres du Haut Berry ; M. Jean-Pierre CHALMIN, délégué de la CDC Cœur de Berry ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise (à partir du rapport n°4) ; M. Denys GODARD, délégué de la CDC Village de la Forêt ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais ; François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Jean-Roger MATHE, délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher.

Étaient excusés(e) et avaient donné un pouvoir :

M. Mounire LYAME, délégué du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Denys GODARD.

M. Jean-Pierre LARDY, délégué de la CDC du Dunois, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER.

M. Pierre-Etienne GOFFINET, délégué de la CDC La Septaine, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Nicolas NAULEAU, délégué de la CDC Berry Grand Sud, avait donné pouvoir à M. Daniel FOURRE.

M. Dominique ROULLET, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à Mme Michelle RIVET.



Étaient excusés :

M^{me} Annie LALLIER et M. Emanuel RIOTTE, délégués du Département du Cher ;

M^{me} Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguée de la Région Centre – Val de Loire ;

M. Jean-Louis SALAK, Président de la CDC Cœur de Berry ;

M^{me} Hélène NIEUL, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry ;

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER a ouvert la séance en désignant avec l'accord de l'ensemble des délégués présents M. Christophe DRUNAT comme secrétaire de séance.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 20 juin 2017

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès verbal du Comité syndical du 20 juin 2017 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Élection du Vice-président représentant la Région Centre – Val de Loire

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

M^{me} Michelle RIVET informe le Comité de la candidature de M. Dominique ROULLET, candidature également reçue par écrit.

M. Louis COSYNS propose la candidature de M^{me} Michelle RIVET qui décline la demande en raison de sa qualité de membre du Bureau.

Aucune autre candidature n'est présentée.

M. Dominique ROULLET est élu Vice-président représentant la Région Centre – Val de Loire à l'unanimité.

Rapport n°3 : Désignation d'un membre du Comité de suivi de la convention de délégation de compétence conclue avec le RIP36

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

M. Patrick BARNIER propose la candidature de M^{me} Nadine DELANNE.

Aucune autre candidature n'est présentée.



Le Comité syndical approuve la désignation de M^{me} Nadine DELANNE à l'unanimité.

Rapport n°4 : Convention de financement avec les Communautés de communes des Terres du Haut Berry et de Berry Grand Sud

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4.

M. Yves DEBONO entre dans la salle à 9h57.

Le Comité syndical approuve les Conventions de financement avec les Communautés de communes des Terres du Haut Berry et de Berry Grand Sud à l'unanimité.

Rapport n°5 : Partenariat avec les Communautés de communes du pays d'Issoudun et de Loire, Nièvre et Bertranges

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

Le Comité syndical approuve les Conventions de partenariat avec les Communautés de communes du pays d'Issoudun et de Loire, Nièvre et Bertranges à l'unanimité.

Rapport n°6 : Adhésion de la Communauté de communes Cœur de France

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

Le Comité syndical approuve l'adhésion de la Communauté de communes Cœur de France à Berry Numérique à l'unanimité.

À l'issue du rapport n°6, M. Patrick BARNIER effectue un point sur l'avancement du projet d'aménagement numérique dans le Cher en précisant que Berry Numérique regroupera prochainement l'intégralité des Communautés de communes du département car les deux dernières ont lancé la démarche.

Concernant les communes de Vorly et Lissay-Lochy qui ne sont pas dans la zone AMII, des discussions avec Bourges Plus ont été entamées en vue d'une adhésion à Berry Numérique courant 2018.

En ce qui concerne l'état d'avancement des conventions de financement, de nombreux projets sont finalisés, représentant un volume de plus de 50 000 prises FTTH, 18 montées en débit cuivre et 65 montées en débit des relais radio. L'ensemble représente environ 58 M€ d'investissement. Il s'agit d'une progression significative puisqu'il ne reste plus qu'à conventionner avec la Communauté de communes Arnon Boischaux Cher et Cœur de France (parmi les Communautés de communes adhérentes).

En ce qui concerne le déploiement de la fibre optique, la commercialisation a débutée sur les deux Communautés de communes pionnières : Pays de Nérondes et anciennement Terres d'Yèvre. Il y a désormais quatre FAI qui proposent des offres de service très haut débit.



Deux groupements ont été constitués pour réaliser les travaux : Vinci et Eiffage / SPIE. Ces groupements sont sollicités au maximum de leur charge. Les délais de livraison de fibre optique ont quant à eux augmenté en raison de la forte sollicitation au niveau national.

M^{me} Marie-Pierre RICHER indique que les habitants de la commune de Bannegon ont du mal à comprendre les raisons pour lesquelles leur débit Internet demeure de mauvaise qualité.

M. Pascal BOURDILLON précise que la commune de Bannegon va connaître une montée en débit cuivre mais il y a du retard car Orange n'a pas raccordé le central téléphonique (NRA) en amont à la fibre optique.

M. Patrick BARNIER insiste sur le fait qu'Orange bloque les démarches entreprises par Berry Numérique et qu'il convient d'orienter les administrés vers Orange en cas de sollicitation. Il est néanmoins possible d'envisager la réalisation de cette montée en débit d'ici fin 2018.

M^{me} RICHER demande à ce que les services de Berry Numérique formalise ces explications et les adresse à la Communauté de communes du Dunois.

M. Patrick BARNIER indique que cela sera effectué et qu'un courrier sera également adressé à Orange.

M. Pascal BOURDILLON rappelle que sur Bannegon, le centre bourg est bien couvert par le relais radio ayant fait l'objet d'une montée en débit. Une solution existe déjà en attendant la montée en débit cuivre.

M^{me} Michelle RIVET demande à ce qu'un point sur l'opticalisation sur tout le département soit effectué.

M. Pascal BOURDILLON précise que la dernière information obtenue de la part d'Orange date de mai 2017. Malgré les relances hebdomadaires des services de Berry Numérique, aucune réponse n'est apportée par Orange. Il reste une quinzaine d'opticalisation de NRA en attente.

Sur la zone AMII, à Bourges, 56% des logements sont raccordables. Orange commence à déployer sa fibre optique en aérien. Sur Saint Doulchard, 45% des logements sont raccordables contre 34% à Trouy. Les travaux ont débuté à Vierzon. Globalement, Orange est loin d'avoir réalisé un déploiement couvrant 100% de la zone AMII.

M. Xavier BALLERAT demande qu'il lui soit adressé un récapitulatif du nombre d'abonnement FTTH et Wifimax sur la Communauté de communes du Pays de Nérondes.

M. Pascal BOURDILLON prend le point et lui confirme cet envoi par les services de Berry Numérique.

Rapport n°7 : Délégation de service public « Internet pour tous » - Rapport d'activité 2016

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

M. Pascal BOURDILLON explique que la DSP a été signée en 2009 pour 15 ans jusqu'en 2024. La montée en débit radio a démarrée en 2016 notamment sur la Communauté de communes du Pays de Nérondes, Dunois et des Terres d'Yèvre. La mise en service a été effectuée afin d'offrir un débit multiplié par trois.

Plus globalement, contrairement à ce qui se fait sur d'autres territoires, depuis le démarrage, les abonnements connaissent environ 10% de croissance par an. Sur la partie financière, le chiffre d'affaire continue de progresser également. Le résultat net reste négatif en raison des amortissements. Les objectifs pour 2017 sont de poursuivre cette progression et d'exploiter la ligne fibre optique existante.

Sur la partie qualité de service, le réseau a connu trop de pannes. La Communauté de communes du Dunois a notamment subi beaucoup de pannes. Le service fonctionne de mieux en mieux même s'il faut déplorer des dysfonctionnements.

M. Patrick BARNIER explique que des inquiétudes pouvaient apparaître quant à cette DSP qui était déficitaire. Nous allons désormais vers un réseau radio qui aura moins de relais mais des relais avec une montée en débit dans les zones où le service fonctionne bien et où il n'y a pas d'autres solutions à court terme. On a voulu faire un réseau couvrant tout le monde, cette erreur initiale a engendré les difficultés connues.

Par ailleurs, la présence d'un seul FAI (Ozone) n'est pas efficace en matière commerciale. L'arrivée de Nordnet sur le réseau radio créerait une saine concurrence mais il n'y a toujours pas de visibilité de la part de cet opérateur.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2016 relatif à la délégation de service public « Internet pour tous ».

Rapport n°8 : Renouvellement du contrat du chef de projet aménagement numérique du territoire

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8.

Le Comité syndical approuve le renouvellement du contrat du chef de projet aménagement numérique du territoire à l'unanimité.

Rapport n°9 : Finances – Décision modificative n°1

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9.

Le Comité syndical approuve la décision modificative n°1 à l'unanimité.

Rapport n°10 : Règlement et plan de formation de Berry Numérique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°10.

M. pascal BOURDILLON précise qu'il s'agit pour Berry Numérique de se mettre en conformité avec les exigences légales. Le document est essentiellement une synthèse des textes en vigueur à destination des agents.

Le Comité syndical approuve le règlement et plan de formation de Berry Numérique à l'unanimité.

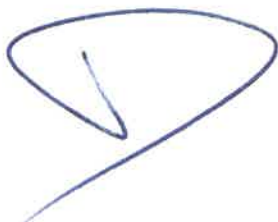
À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

M. Patrick BARNIER informe les délégués que le prochain Bureau aura lieu le 5 décembre 2017 à 14h00 et le prochain Comité syndical le 12 décembre 2017 à 9h30 à BOURGES.

La séance est levée à 11 heures 24.

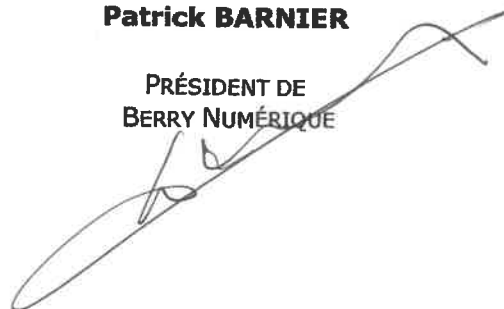
Christophe DRUNAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A blue ink signature of Christophe DRUNAT, consisting of a large, stylized loop.

Patrick BARNIER

PRÉSIDENT DE
BERRY NUMÉRIQUE

A black ink signature of Patrick BARNIER, featuring a long, sweeping horizontal stroke with a loop at the end.